

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00325
Numéro SIREN : 344 553 722
Nom ou dénomination : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES- SAINTE MARGUERITE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016282

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		HPTH Sainte-Marguerite		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		HPTH SM 83400 HYERES		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8		Néant		*	
				Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 1	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	88 558	AG	65 578	22 981
		Fonds commercial (1)	AH	4 461 063	AI	1 561 063	2 900 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	6 015 975	AQ	3 794 597	2 221 378
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 036 511	AS	808 487	228 024
		Autres immobilisations corporelles	AT	786 731	AU	552 936	233 795
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 263 558	CV		3 263 558
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	78 580	BG		78 580
		Autres immobilisations financières *	BH	275 723	BI		275 723
TOTAL (II)		BJ	16 006 699	BK	6 782 661	9 224 039	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 207 027	BM		1 207 027
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	70 875	BW		70 875
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 526 560	BY	63 560	3 463 000
		Autres créances (3)	BZ	1 037 957	CA		1 037 957
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
Disponibilités	CF		645 776	CG		645 776	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	109 666	CI		109 666	
	TOTAL (III)	CJ	6 597 862	CK	63 560	6 534 302	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	22 604 561	1A	6 846 220	15 758 341	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	62 560
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1 062 480)			DA	1 062 480		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	926 239		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	107 983		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 615 962		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	137 967		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	4 850 631		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	226 050		
	Provisions pour charges			DQ	949 908		
	TOTAL (III)			DR	1 175 958		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 592 820		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 260 365		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	70 086		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	853 137		
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 802 359		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	12 603		
	Autres dettes			EA	93 164		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)			EB	47 217		
TOTAL (IV)			EC	9 731 752			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 758 341			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
		Dont	Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	8 042 134	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 532 242	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD	4 356 282	FE		FF	4 356 282		
	Production vendue services*	FG	23 216 140	FH		FI	23 216 140		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	27 572 422	FK		FL	27 572 422		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 378 096		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	985 941		
	Autres produits (1) (11)					FQ	25 306		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	29 961 765	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	9 039 681	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(260 226)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	5 820 155	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 483 021	
	Salaires et traitements*						FY	9 351 970	
	Charges sociales (10)						FZ	3 539 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	392 438
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	63 560
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	460 743	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	29 890 584	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	71 181		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 290	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	4 290		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 842	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	7 842		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 551)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	67 630		

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	40 922
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	119 678
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	160 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 659
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	4 200
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	29 859
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	130 742
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	60 404
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	30 126 656
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 988 689
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	137 967
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	173 239
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	109 571
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	490 214
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
INDUS CNMSS		13 932	
ETUDE BMS		6 100	
CONTENTIEUX CPAM		5 362	
PATIENT APPAREIL AUDITIF		265	
LITIGE PRUD'homme		4 200	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 523 105	KE		KF	26 516			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	3 515 074	KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	2 500 901	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					Dont Composants	M3		KS	946 493	KT		KU	90 018
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	660 932	KW		KX	66 770			
		Matériel de transport *				KY	11 876	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 719	LC		LD	3 435			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 359	LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	7 687 353	LO		LP	160 223			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	3 263 558	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	341 455	1U		1V	37 569				
TOTAL IV					LQ	3 605 013	LR		LS	37 569				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	15 815 472	OH		OJ	224 308		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
				1	2	3		4						
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	4 549 621	IX					
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	3 515 074	MF					
		Inst gales, agenets et am des constructions	IS		MG		MH	2 500 901	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 036 511	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	727 702	MO					
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	11 876	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	47 153	MU					
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours		MY	8 359	MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III		IY	8 359	NG		NH	7 839 217	NI					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
		Autres participations		IO		ØX		ØY	3 263 558	ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D						
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	24 721	2F	354 303	2G						
TOTAL IV		I3		NJ	24 721	NK	3 617 861	2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	8 359	OK	24 721	ØL	16 006 699	ØM				

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 623 105	PF	3 536	PG		PH	1 626 641					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	1 409 501	PS	186 913	PT		PU	1 596 414					
	Inst générales, agencements et aménagement des constructions		PV	2 146 201	PW	51 982	PX		PY	2 198 183					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	713 018	QA	95 469	QB		QC	808 487					
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers		QD	462 727	QE	49 345	QF		QG	512 073					
	Matériel de transport		QH	11 876	QI		QJ		QK	11 876					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	23 795	QM	5 193	QN		QO	28 988					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	4 767 118	QV	388 902	QW		QX	5 156 020					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	6 390 223	OP	392 438	OQ		OR	6 782 661					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	78 580	UR		US	78 580				
	Autres immobilisations financières			UT	275 723	UV		UW	275 723				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	3 526 560		3 464 000		62 560				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	8 909		8 909						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	19 779		19 779						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 066		2 066						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	224 894		224 894						
	Groupe et associés (2)			VC	72 975		72 975						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	709 334		709 334						
	Charges constatées d'avance			VS	109 666		109 666						
	TOTAUX			VT	5 028 487	VU	4 611 624	VV	416 863				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	37 569								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	24 721									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 532 242		1 532 242							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 060 578		441 046		427 728		1 191 804			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	853 137		853 137							
Personnel et comptes rattachés			8C	652 813		652 813							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	829 528		829 528							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	60 404		60 404							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	64 833		64 833							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	194 782		194 782							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	12 603		12 603							
Groupe et associés (2)			VI	3 260 365		3 260 365							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	93 164		93 164							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	47 217		47 217							
TOTAUX			VY	9 661 666	VZ	8 042 134		427 728		1 191 804			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	282 542	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le 30/09/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	819					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	24 732	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		24 732				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)												
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)											
à long terme - imposées aux taux de 0 %													
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme								
					- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		17			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
										TOTAL I		223 939	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)												
	- imposées au taux de 0 %												
	- imposées au taux de 19 %												
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures												
	- imputées sur les déficits antérieurs												
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)													
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.												
	Majoration d'amortissement*												
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 septies A)		L5	
						Société investissements immobiliers cédée (art 209C)		K3		Zone de restructuration de la défiance (44 ter decies)		PA	
		ZFU-TE (art 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quinquedecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septedecies)		PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art 39 decies I)		YH					
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL											
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	8 209
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	215 730	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	215 730	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	875 265
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
INDEMINITE DE RETRAITE			8X		8Y 3 210
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	24 732	9L 4 999
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	24 732	YO 8 209
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmentant du transfert)

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD	(87 130)				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(87 130)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(87 130)		Report à nouveau	ZG					
					(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(87 130)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	389 256	YQ	131 847			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	1 138 591			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	2 418 643	XQ	2 549 697			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	166 755			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	51 502			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	1 913 609			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	5 820 155			
							YW	215 148			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						9Z	1 267 873			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		YX	1 483 021			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	244 977			
T V A	— Montant de la T.V.A. collectée						YZ	44 635			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	9 271 597			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØS				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ZK	%			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	1		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

[illegible]

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-S^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le 01102020		et clos le 30092021		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	275		
dont apprentis				YF	5		
dont handicapés				YG	9		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	27 572 422		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	27 572 422		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	25 306		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	1 378 096		
Variation positive des stocks				OD	262 208		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	1 665 611		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				ON	9 906 950		
Variation négative des stocks				OQ	1 982		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	2 416 410		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	7 261		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	460 743		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	12 793 346		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	16 444 687	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	16 444 687		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	27 572 422		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	274		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01102020	GZ	au	30092021
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

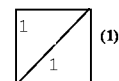
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HPTH Sainte-Marguerite

ADRESSE (voie) HPTH SM

CODE POSTAL 83400 VILLE HYERES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE

N° SIREN (si société établie en France) 6 7 9 5 0 0 4 5 4 % de détention 100 Nb de parts ou actions 35416

Adresse : N° 1309 Voie AVENUE DU COMMANDANT HOUOT

Code Postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HPTH Sainte-Marguerite

ADRESSE (voie) HPTH SM

CODE POSTAL 83400

VILLE HYERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

p5

2

Forme juridique SA Dénomination HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES SAINT JEAN

N° SIREN (si société établie en France) 5 5 9 5 0 1 8 7 9 % de détention 51,42

Adresse : N° 1 Voie AVENUE GEORGES BIZET

Code Postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HÔPITAL PRIVE TOULON-HYERES-SAINTE MARGUERITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 062 480 euros
Siège social : 1309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT
83130 LA GARDE
344 553 722 RCS Toulon

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 MARS 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

.....

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 967 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	137 967 €
------------------------	-----------

Autres réserves	2 615 962 €
-----------------	-------------

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	2 753 929 €
---------------------------	-------------

Totaux	2 753 929 €	2 753 929 €
---------------	--------------------	--------------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

La SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE



HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 344 553 722

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 MARS 2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT

.....

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 967 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	137 967 €
Autres réserves	2 615 962 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	2 753 929 €	
Totaux	2 753 929 €	2 753 929 €

Rappel des dividendes distribués

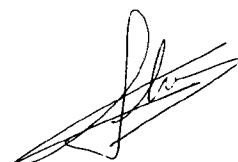
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

.....

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

La SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE



HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES

SAINTE MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros

Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde

RCS TOULON B 344 553 722

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

La SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE, SAS représentée par son Président Monsieur Bruno THIRE, Associée unique et Présidente de la Société HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINTE MARGUERITE, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2021 a été marquée par :

HPTH - SM	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffe Affaire Prestations Hospit.	26 942 164	26 274 070	25 719 809	23 851 759	26 408 635
Chiffe Affaire GHS	17 342 224	17 450 872	17 408 319	15 071 201	16 515 510
Nombre de GHS	31 593	31 751	31 936	30 067	31 234
Nombre de jours	48 003	48 623	46 694	42 019	42 451
GHS supérieurs à 24h	4 017	4 094	3 770	3 140	3 070
Nombre de jours HC	20 427	20 966	18 557	15 092	14 287
GHS inférieurs à 24h	27 576	27 657	28 137	26 927	28 164
dont GHS ambu	8 804	10 331	10 340	9 120	10 572
dont GHS oncologie	4 983	4 294	4 129	3 986	4 058
dont GHS dialyse	13 427	13 032	13 668	13 821	13 534
IRM	8 131	8 021	8 342	7 607	9 580
Scanner	14 837	15 124	14 701	14 041	13 647

Activité de notre filiale : HPTH - Saint Jean

ACTIVITE HPTH - SAINT JEAN	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffe Affaire Prestations Hospi	29 103 195	29 682 563	30 434 414	29 880 041	35 779 097
Chiffre affaires GHS	22 861 539	22 667 700	23 442 086	22 531 216	24 914 697
Nombre de GHS	29 501	29 746	30 120	28 952	31 483
Nombre de jours	56 193	54 889	55 925	52 868	54 023
Nombre de séjours > 24h (HC)	8 759	8 083	8 165	7565	7117
Nombre de jours HC	35 451	33 226	33 970	31 481	29 655
Nombre de séjours < 24h	20 742	21 663	21 955	21 387	24 368
Nombre de GHS chimio	4656	4562	4943	5136	5247
Nombre de GHS ambu	15 987	17 101	17 012	16 251	19 121
Nombre d'accouchements	1543	1362	1460	1429	1306

En Euros (30 09 2021)	SA Hôpital Privé Toulon Hyères Saint-Jean
Capital	3 565 440
Capitaux propres autre que le capital	7 012 611
Quote-part du capital détenu en %	47,90 %
Valeur comptable des titres détenus BRUTE NETTE	3 359 040 3 359 040
Prêts et avances consentis non remboursés	-
Cautions et avals donnés par la société	-
CA du dernier exercice	37 914 711
Résultat net du dernier exercice	633 091
Dividendes encaissés par la société	

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

L'exercice clos le 30 Septembre 2021 été fortement impacté par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de COVID-19 dans tous les pays.

En France, les établissements hospitaliers privés ont maintenu leurs plans d'actions de lutte contre l'épidémie de COVID-19 et leur investissement, en liaison et en soutien des hôpitaux publics, conformément au schéma sanitaire national.

Conformément aux directives ministérielles, relayées par les Agences Régionales de Santé, les cliniques et hôpitaux privés ont annulé leurs activités médicales et chirurgicales non urgentes pour faire face aux trois premières vagues, afin de libérer des capacités d'accueil et des plateaux techniques pour répondre aux besoins sanitaires locaux. Le personnel et les médecins libéraux ont été mobilisés et intégrés dans les plans de prévention et de lutte contre l'épidémie.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, l'activité des hôpitaux privés a pu reprendre progressivement mais toujours sous contraintes, dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales. L'accélération de la propagation du virus au cours de l'année lors de la deuxième et troisième vague a nécessité de nouveaux ajustements dans la programmation des activités hospitalières sur nos sites.

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement.

Ils concernent principalement :

- Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et à la baisse d'activité).
- Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :
 1. Les achats médicaux (médicaments, dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle),
 2. La masse salariale (personnels soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels),
 3. Des investissements ou location de matériels

Ainsi, afin de soutenir les établissements de santé, plusieurs mesures ont été mises en place par le Ministère de la Santé depuis Mars 2020 :

a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé, et pour éviter toute rupture de trésorerie, un système d'avances remboursables a été mis en place dès Mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande, les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au Régime d'Assurance Maladie Obligatoire. Ce système d'avance n'a pas été reconduit en 2021....

b) Garantie de financement :

- Mécanisme : Arrêté du 13 Avril 2021 / Arrêté du 17 Août 2021 / Notice technique ATIH du 07 Septembre 2021.

Cette garantie est mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité.

Le périmètre de la garantie concerne :

o Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE»), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement et la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,

Le mode de calcul du montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent.

La régularisation définitive sera déterminée normalement en Mars 2022 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre Mars et Décembre 2021).

L'établissement a reçu en Novembre 2021 la notification de la base provisoire de la Garantie de Financement pour 2021 soit 17 045 441 € pour les prestations et 493 382 € pour les Médecins salariés.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

La mise en place de la Tarification à l'Activité (T2A) au 1^{er} Mars 2005 et de la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) au 1^{er} Septembre 2005 nous a imposé de repenser complètement notre mode de fonctionnement.

En effet, les séjours (quels qu'ils soient) sont valorisés « forfaitairement » par une valeur financière du GHS (Groupe Homogène de Sortie) résultant du codage par les Médecins du PMSI (Diagnostics et actes (CCAM)).

Les modifications tarifaires survenant plusieurs fois par an, une réactivité importante des sociétés informatiques (progiciels de facturation et de PMSI), des services DIM, facturations et comptabilité sont indispensables.

Compte tenu des contrôles fréquents des établissements depuis 2006 dans le cadre du suivi de la T2A, des procédures de contrôle interne sont mises en place afin de limiter les « indus » importants en cas d'erreurs, entraînant aussi des sanctions financières prévues dans le cadre de la T2A.

Une nouvelle version des GHS ainsi que du groupeur PMSI seront mises en place en Mars 2022 dont les conséquences ne sont pas évaluables à la date de rédaction du présent rapport.

A priori une augmentation tarifaire sera réalisée pour « compenser » les effets de l'augmentation des coûts de fonctionnement suite à la pandémie COVID ...

Toutes ces modifications « permanentes » enlèvent toute visibilité pour les exercices annuels futurs et imposent plus que jamais une rigueur de gestion afin de pérenniser l'établissement.

L'équilibre de la société repose donc toujours sur le contrôle de la masse salariale et des autres charges variables ainsi que si possible une augmentation d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité de notre filiale en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, il est fait état des informations suivantes :

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune nouvelle participation.

PRISES DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucun nouveau contrôle de société.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINT JEAN décrite ci-dessus.

Cette société ne détient aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que notre société détient 12,5 % des droits du GIE SAINTE MARGUERITE en qualité de membre.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 27 572 422 €uros contre 26 486 830 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,10 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 29 961 766 €uros contre 27 766 788 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,90 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 29 890 584 €uros contre 27 817 104 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,45 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 71 181 €uros contre - 50 316 €uros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 9 351 970 €uros contre 8 501 613 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10,00 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 539 243 €uros contre 2 782 664 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 27,19 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 274 contre 275 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 125 781 €uros.

Compte tenu d'un résultat financier de -3 551 €uros contre -2 369 €uros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 67 630 €uros contre -52 685 €uros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 130 742 €uros contre -34 445 €uros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 60 404 €uros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 137 967 €uros contre -87 130 €uros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 758 341 €uros contre 15 179 095 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,81 %.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des délais moyens de paiement :

CREDIT FOURNISSEURS MOYEN au 30/09/2021 : 15 Jrs (contre 46 Jrs au 30/09/2020)

DETTES FOURNISSEURS au 30/09/2021: 853 137 € (contre 1 861 355 € au 30/09/2020)

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'élevant à 137 967 € est affecté de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 137 967 €

Autres réserves 2 615 962 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit 2 753 929 €

Totaux 2 753 929 € 2 753 929 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail est annexé au présent rapport : néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la Société SEC JH & ASSOCIES, représentée par Monsieur Dominique LOMPRES, commissaire aux comptes titulaire, ont été renouvelés en Mars 2019 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2024.

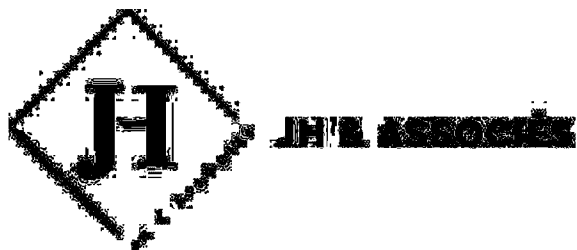
Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, au cours de l'exercice écoulé, n'ont fait l'objet d'aucune communication.

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique : néant

P/O La Présidente





SASU HOPITAL PRIVE TOULON HYERES STE MARGUERITE

1309, avenue Commandant Houot

83130 LA GARDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30/09/2021

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVE

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU HOPITAL PRIVE TOULON – HYERES SAINTE MARGUERITE, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/10/2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans des conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS A L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

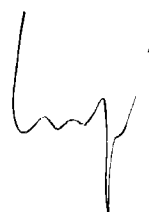
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 10 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

JH & ASSOCIES

Edouard LOMPRES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lompres', with a stylized, cursive script.

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 30/09/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	88 558	65 578	22 981	
Fonds commercial	4 461 063	1 561 063	2 900 000	2 900 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 549 621	1 626 641	2 922 981	2 900 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	6 015 975	3 794 597	2 221 378	2 460 273
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 036 511	808 487	228 024	233 475
Autres immobilisations corporelles	786 731	552 936	233 795	218 128
Immobilisations en cours				8 359
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 839 217	5 156 020	2 683 197	2 920 235
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 263 558		3 263 558	3 263 558
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	78 580		78 580	65 732
Autres immobilisations financières	275 723		275 723	275 723
TOTAL immobilisations financières :	3 617 861		3 617 861	3 605 013
ACTIF IMMOBILISÉ	16 006 699	6 782 661	9 224 039	9 425 249
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 207 027		1 207 027	946 801
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 207 027		1 207 027	946 801
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	70 875		70 875	
Créances clients et comptes rattachés	3 526 560	63 560	3 463 000	2 645 955
Autres créances	1 037 957		1 037 957	1 063 249
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 635 392	63 560	4 571 833	3 709 204
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	645 776		645 776	1 010 138
Charges constatées d'avance	109 666		109 666	87 702
TOTAL disponibilités et divers :	755 442		755 442	1 097 841
ACTIF CIRCULANT	6 597 862	63 560	6 534 302	5 753 846
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 30/09/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 062 480	1 062 480	1 062 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	926 239	926 239
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	107 983	107 983
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 615 962	2 703 091
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	137 967	(87 130)
TOTAL situation nette :	4 850 631	4 712 663
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 850 631	4 712 663
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	226 050	341 528
Provisions pour charges	949 908	953 127
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 175 958	1 294 655
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 592 820	2 347 896
Emprunts et dettes financières divers	3 260 365	2 104 623
TOTAL dettes financières :	6 853 185	4 452 519
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	70 086	1 121 252
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	853 137	1 861 355
Dettes fiscales et sociales	1 802 359	1 555 381
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 603	20 022
Autres dettes	93 164	161 247
TOTAL dettes diverses :	2 761 263	3 598 005
Produits constatés d'avance	47 217	
DETTES	9 731 752	9 171 776
Ecart de conversion passif		

Résultat de l'exercice en centimes

137 967,49

Total du bilan en centimes

15 758 340.91

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 30/09/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	4 356 282		4 356 282	3 826 437
Production vendue de services	23 216 140		23 216 140	22 660 393
Chiffres d'affaires nets	27 572 422		27 572 422	26 486 830
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 378 096	662 448
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			985 941	566 643
Autres produits			25 306	50 868
PRODUITS D'EXPLOITATION			29 961 765	27 766 788
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 039 681	7 559 228
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(260 226)	(225 720)
Autres achats et charges externes			5 820 155	6 968 420
TOTAL charges externes :			14 599 610	14 301 928
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 483 021	1 312 954
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			9 351 970	8 501 613
Charges sociales			3 539 243	2 782 664
TOTAL charges de personnel :			12 891 213	11 284 277
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			392 438	384 010
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			63 560	504 508
Dotations aux provisions pour risques et charges				14 624
TOTAL dotations d'exploitation :			455 997	903 142
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			460 743	14 803
CHARGES D'EXPLOITATION			29 890 584	27 817 104
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			71 181	(50 316)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 290	1 588
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			4 290	1 588
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 842	3 957
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			7 842	3 957
RÉSULTAT FINANCIER			(3 551)	(2 369)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			67 630	(52 685)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 922	31 023
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	119 678	
	160 600	31 023
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 659	65 468
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 200	
	29 859	65 468
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	130 742	(34 445)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	60 404	
TOTAL DES PRODUITS	30 126 656	27 799 399
TOTAL DES CHARGES	29 988 689	27 886 529

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de **15 758 340,91 Euros** et le résultat s'élève à **137 967,49 Euros**.

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

L'exercice précédent, clos le 30/09/2020, avait une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président la SAS SOCIETE GESTION SAINTE MARGUERITE représentée par Monsieur Bruno THIRE.

I. REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 sont établis et présentés en conformité au règlement 2017-03 du 3 Novembre 2017, modifiant le régleme nt n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, homologué par arrêté du 26 Décembre 2017.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable au 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 201403 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Par ailleurs les évènements suivants sont intervenus sur l'exercice :

Crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 - Impact dans les comptes clos au 30/09/2021 :

L'exercice clos au 30/09/2021 a été marqué par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale COVID -19.

Lors des vagues épidémiques, les établissements ont dû annuler les activités médicales et chirurgicales non urgentes afin de libérer des capacités en hébergement d'hospitalisation, ainsi qu'au sein des plateaux techniques pour faire face aux besoins sanitaires locaux.

L'activité tout au long de l'exercice 2020/2021 a été sous contraintes de l'évolution de l'épidémie, l'activité a pu reprendre mais en respectant les directives gouvernementales et régionales.

Les impacts financiers sur les comptes de l'exercice sont les suivants :

- Perte de chiffre d'affaires liées aux "déprogrammations" et à la baisse d'activité

- Surcoûts sur différents postes :

Achats médicaux,

Masse salariale des personnels soignants,

Frais de protection des personnels et des patients,

Dispositifs Médicaux.

Les mesures mises en place par l'état afin de soutenir ces établissements sont les suivantes :

Avances de trésorerie par l'Assurance Maladie : Dès mars 2020, un système d'avances de trésorerie a été mis en place par les caisses d'assurance maladie. Ces avances sont remboursables sur les facturations ultérieures faites par les établissements. Ce système d'avances a été reconduit sur 2021.

Au titre de l'exercice 2020/ 2021 le montant de ces avances a été comptabilisé dans un compte de passif du bilan en Autre Dettes, le solde au 30/09/2021 est de **0 Euros** pour les avances AMO et de **70 085.98 Euros** pour les avances « SEGUR ».

Garantie de financement : une garantie a été mise en place par l'ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020 pour les activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, qui sont normalement financées sur la base de la production d'activité.

Le CA Minimum Garanti, ce mécanisme d'aide aux établissements de soins est reconduit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le dispositif vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins réalisée sur la période de Janvier à Décembre 2021. Les recettes prises pour établir la base de la garantie de financement sont celles de l'année 2020 majorée d'une actualisation.

Au 30 septembre 2021, le montant estimé du CA minimum Garanti comptabilisé en chiffre d'affaires s'élève à **73 065 Euros**.

Le montant du CA accordé au titre de la compensation de perte de CA (Forfait Journalier & Ticket Modérateur) notifié au 30 septembre 2021 s'élève à **146 253 Euros**.

Dans le cadre du Ségur de la santé, une revalorisation des salaires du personnel soignant à effet du 1er septembre 2020 a été actée et financée par l'ARS pour un montant de **294 480 Euros** au 30 septembre 2021.

Enfin, les établissements de santé ont supporté des surcoûts liés à la crise COVID 19 qui ont été compensés en partie par un financement spécifique de l'ARS comptabilisé dans les comptes à hauteur de **386 441 Euros**.

Les montants de subventions reçues sous forme d'une Aide à la Contractualisation ou d'un Fonds d'Intervention Régional au 30 Septembre 2021 s'élèvent à **182 957 Euros**.

2. CHANGEMENTS DE METHODE

Au cours de l'exercice, aucun changement de présentation n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Fonds de commerce

En application du texte de la directive Européenne 2013/34/UE, les fonds de commerce de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée.

Les fonds de commerce acquis ont fait l'objet d'un amortissement.

Les amortissements pour dépréciation des autres immobilisations reflètent la durée de vie économique des biens inscrits à l'actif et sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Immobilisations Incorporelles :	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Logiciels informatique	1 à 3 ans	Linéaire
Immobilisations Corporelles :	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Constructions (sur sol d'autrui)	20 ans	Linéaire
- Agencement et aménagement des constructions (sur sol d'autrui)	10 à 15 ans	Linéaire
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	Linéaire
- Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
- Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
- Matériel de bureau	4 à 5 ans	Linéaire
- Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
- Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

Un test de valeur est réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont enregistrés au coût d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

b. Stocks

Les stocks comprennent pour l'essentiel, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré CUMP.

c. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

d. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

e. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement de prestations de services dans le cadre de soins dispensés aux patients.

Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

f. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels de par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

g. Engagements retraite

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture	0,59%
- taux d'actualisation à la clôture	0,88 %
- conditions de départ.....	Départ volontaire suivant les dispositifs de la loi Fillon et tenant compte des mesures d'allongement progressif de la durée d'activité.
- droit acquis	Convention Collective de l'entreprise qui s'applique.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 30 septembre 2021 à **949 908,07 Euros**.

Ce montant est provisionné dans les comptes sociaux.

Le montant est calculé en application de la méthode rétrospective.

h. Droit à la formation

Le CPA se compose du Compte Personnel de Formation (CPF), du Compte Professionnel de Prévention (C2P) et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A. IMMOBILISATIONS

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements sont résumés dans les tableaux suivants :

Etat des Immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 523 105		26 516
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 523 105		26 516
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	3 515 074		
Constructions installations générales	2 500 901		
Installations techniques et outillage industriel	946 493		90 018
Installations générales agencements et divers	660 932		66 770
Matériel de transport	11 876		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 719		3 435
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	8 359		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	7 687 353		160 223
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 263 558		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	341 455		37 569
TOTAL immobilisations financières :	3 605 013		37 569

Etat des Immobilisations (suite):

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			4 549 621	
TOTAL immobilisations incorporelles :			4 549 621	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			3 515 074	
Constructions installations générales			2 500 901	
Install. techn., matériel et out. industriels			1 036 511	
Inst. générales agencements et divers			727 702	
Matériel de transport			11 876	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			47 153	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	8 359			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	8 359		7 839 217	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			3 263 558	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		24 721	354 303	
TOTAL immobilisations financières :		24 721	3 617 861	

Etat des Amortissements :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 623 105	3 536		1 626 641
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 623 105	3 536		1 626 641
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 409 501	186 913		1 596 414
Constructions installations générales	2 146 201	51 982		2 198 183
Installations techn. et outillage industriel	713 018	95 469		808 487
Inst. générales agencements et divers	462 727	49 345		512 073
Matériel de transport	11 876			11 876
Mat. de bureau, informatique et mobil.	23 795	5 193		28 988
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 767 118	388 902		5 156 020

Etat des Amortissements (suite) :

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

ETAT NEANT

B. PROVISIONS

Les mouvements de l'exercice afférents aux provisions sont résumés dans les tableaux suivants :

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour nsques et charges	953 127		3 219	949 908
	341 528	4 200	119 678	226 050
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 294 655	4 200	122 897	1 175 958
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	492 508	63 560	492 508	63 560
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	492 508	63 560	492 508	63 560

Dont utilisation des provisions :

	953 127		3 219	949 908
Prov. Litiges salariés	34 729	4 200		38 929
Prov. Litiges CPAM	285 298		98 177	187 121
Prov. Litiges CNMSS	5 920		5 920	-
Prov. Litiges RSI	15 581		5 362	10 219
Prov. Dépréc. Clients	492 508	63 560	451 076	41 432
				63 560

C. CREANCES ET DETTES

Les échéances des créances et dettes sont résumées dans les tableaux suivants :

Etat des Créances :

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	78 580		78 580
Autres immobilisations financières	275 723		275 723
TOTAL de l'actif immobilisé :	354 303		354 303
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 526 560	3 464 000	62 560
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	8 909	8 909	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 779	19 779	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 066	2 066	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	224 894	224 894	
Groupe et associés	72 975	72 975	
Débiteurs divers	709 334	709 334	
TOTAL de l'actif circulant :	4 564 517	4 501 958	62 560
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	109 666	109 666	

Etat des Dettes :

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	1 532 242	1 532 242		
- à plus d' 1 an à l'origine	2 060 578	441 046	427 728	1 191 804
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	853 137	853 137		
Personnel et comptes rattachés	652 813	652 813		
Sécurité sociale et autres organismes	829 528	829 528		
Impôts sur les bénéfices	60 404	60 404		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 833	64 833		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	194 782	194 782		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	12 603	12 603		
Groupe et associés	3 260 365	3 260 365		
Autres dettes	93 164	93 164		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	47 217	47 217		

D. FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial s'élève à **4 461 063,12 €** au 30 septembre 2021 constitué des éléments suivants :

Fonds commercial pour 762 245,09 €,
 Fonds commercial Lits pour 798 818,03 €,
 Fonds commercial CEH pour 2 000 000 €,
 Fonds commercial CET pour 900 000 €.

Le fonds commercial a fait l'objet d'un amortissement à hauteur de **1 561 063,12 €**.

E. COMPTES RATTACHES

Produits à recevoir :

Les produits à recevoir représentent un total de **1 071 267 Euros** et concernent :

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	606 176
Personnel	
Organismes sociaux	19 779
État	224 894
Divers, produits à recevoir	4 866
Autres créances	215 553
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

Dont CA minimum Garanti qui s'élève à **73 065 Euros**.

Charges à payer :

Les charges à payer représentent un total de **1 309 642 Euros** et concernent :

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	240
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 131
Dettes fiscales et sociales	1 066 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

F. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **109 666 Euros** et ne concernent que des charges d'exploitation.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **47 217 Euros** et ne concernent que des produits d'exploitation.

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	109 666	47 217
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

G. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société se compose de **35 416 actions** d'une valeur nominale de **30 Euros**.

Tableau de variation des capitaux propres :

	1 062 480		1 062 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	926 239		926 239
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	107 983		107 983
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres Réserves	2 703 091	-87 130	2 615 962
Report à nouveau			3 101 384
Résultat de l'exercice	- 87 130	137 967	137 967
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			

H. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

ETAT NEANT

I. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier qui s'élève - **3 551 Euros** comprend l'incidence des opérations suivantes :

Autres Intérêts et Produits assimilés	4 290 Euros
Intérêts et charges assimilées	- 7 841 Euros

J. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel qui s'élève à **130 742 Euros** comprend l'incidence des opérations suivantes :

Produits exceptionnels sur opération de gestion	40 922 Euros
Produits exceptionnels sur opération en capital	- Euros
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges	119 678 Euros
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 25 659 Euros
Charges exceptionnelles sur opération en capital	- Euros
Dotations exceptionnelles aux provisions pour risques (litiges salariés)	- 4 200 Euros

K. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de **27 572 422 Euros** :

C.A. H.T. au titre de l'activité de soins	26 250 785 Euros
C.A. H.T. au titre des recettes annexes	1 321 637 Euros

L. SITUATION FISCALE

Les résultats de la société ne sont pas intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe.

a. Situation fiscale latente

- Provisions réglementées	
- Subventions d'investissements	0
- Amortissements dérogatoires	
Autres :	
-	
SOUS-TOTAL ACROISSEMENTS (A)	0

ALLEGEMENTS de la dette (impôts payés d'avance sur :)

* Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- participation des salariés	
- congés payés	
- autres – IFC & C3S	974 640
* Provisions à déduire ultérieurement :	
- Amortissement fiscal des frais d'acquisition de titres participation	
- intérêts différés en appl. du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation	
SOUS-TOTAL ALLEGEMENTS (B)	974 640

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR

Déficits reportables

-

b. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Rés	67 630	20 593	47 037
Résultat exceptionnel à court terme	130 742	39 811	90 831
Participation des salariés			
Créance d'IS relative aux déficits antérieurs			

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

A. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements financiers existant au 30 Septembre 2021 concernent des contrats de crédit-bail dont le détail figure ci-dessous, des cautions, garanties et sûretés réelles consenties en garantie de financements obtenus.

a. Crédit-bail

Valeur d'origine	389 256	389 256
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus	81 621	81 621
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	49 226	49 226
• A plus de 5 ans		
Total	131 847	131 847
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus	996	996
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	2 897	2 897
• A plus de 5 ans		
 Montant pris en charge dans l'exercice	 109 571	 109 571

b. Engagements hors bilan

- *
- * Nantissement sur cession de créances
- * Effets escomptés non échus
- * Autres

A. Total engagements aux Filiales

- * Avals et cautions
- * Nantissement sur cession de créances
- * Effets escomptés non échus
- * Autres

ETAT NEANT

B. Total engagements aux participations

- * Avals et cautions
- * Nantissement sur cession de créances
- * Effets escomptés non échus
- * Autres

C. Total engagements aux entreprises liées

- * Engagements de retraite
- * Autres

D. Total engagements autres

- *
- * Autres

A. Total engagements aux Filiales

- * Avals, cautions et garanties
- * Autres

B. Total engagements aux participations

- * Avals, cautions et garanties
- * Autres

Caution solidaire SFSM - Emprunt CIC - 2014	1 000 000	1 000 000
---	-----------	-----------

C. Total engagements aux entreprises liées	1 000 000	1 000 000
---	------------------	------------------

- * Avals, cautions et garanties
- * Autres

D. Total engagements autres

c. Dettes garanties par des sûretés réelles

En garantie des financements obtenus, la société a consenti les sûretés réelles suivantes :

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Emprunts et dettes financières diverses

Avances et acomptes reçus sur commandes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisation et comptes rattachés

Autres dettes

ETAT NEANT

d. Personnel

L'effectif moyen par catégorie s'établit comme suit :

* Cadres	23,65
* Agents de Maîtrise/Techniciens	127,83
* Employés	123,34

e. Rémunérations des dirigeants

NEANT

f. Identité de la société "consolidante"

La société fait partie d'un groupe dont la société "consolidante" est la Société par Actions Simplifiée SOCIETE FINANCIERE SAINTE MARGUERITE, entité de nationalité française enregistrée à TOULON sous le RCS 417 627 916. Son siège social est 1 309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT - 83 130 LA GARDE et son capital social s'élève 1 485 287.50 Euros.

g. Filiales et participations

A. 2

**Participations
(10 à 50% du capital)**

HPTH-ST JEAN	3 565 440	6 379 520	51,42%	3 263 558	3 263 558	37 914 711	633 091
--------------	-----------	-----------	--------	-----------	-----------	------------	---------

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A. (3)

Filiales françaises

Filiales étrangères

Participations dans des sociétés françaises

Participation dans des sociétés étrangères

- (1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
- (3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

COVID 19 : MCO

L'évènement COVID-19 étant toujours en cours, l'entreprise est dans l'incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Suite à la cinquième vague épidémique, les établissements ont été contraints de déprogrammer leurs activités chirurgicales non urgentes afin de libérer des capacités en hébergement d'hospitalisation, ainsi qu'au sein des plateaux techniques pour faire face aux besoins sanitaires locaux.

CA MINIMUM GARANTI

CA Minimum Garanti, le mécanisme d'aide aux établissements de soins est reconduit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le dispositif vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins réalisée sur la période de Janvier à Juin 2021. Les recettes prises pour établir la base de la garantie de financement sont celles de l'année 2020 majorée d'une actualisation.